

Une action phare pour la protection de la ressource en eau :

Les acquisitions foncières

Pourquoi entreprendre des acquisitions foncières ?

↳ Protection immédiate et garantie de la ressource en eau

- Garantir la mise en œuvre de bonnes pratiques, quel que soit l'exploitant en place
- Agir facilement en cas de non-respect des obligations
- Boisement sur les parcelles les plus difficiles à exploiter

↳ Accompagner les exploitants agricoles concernés par des AAC et/ou PPC

- Maintenir un assolement regroupé et cohérent, favorable au pâturage
- Permettre des échanges fonciers
- Mise à disposition de foncier à un coût limité (pas de fermage) – compensation PPC / favoriser l'installation

↳ Les améliorations de qualité de l'eau résultent de la combinaison d'un ensemble de mesures

- Conseil technique individuel (suivi agronomique)
- Aspects non agricoles (assainissement, communication...)
- Appui au changement (conversion AB, changement système...)
- Acquisitions foncières

Ponctuelles



Durables

Comment entreprendre des acquisitions foncières ?

↳ Identifier les opportunités → action sur le long terme et non systématique !

- Veille foncière en lien avec la SAFER
- Echange avec les exploitants en place
- Profiter des éventuels départs en retraites ou de restructuration de l'assolement

↳ Cela peut parfois crisper la profession

- Ne pas donner l'impression que le syndicat achète tout et à tout prix
- Être transparent sur la stratégie d'acquisition
- Pas de réserve foncière sans projet clairement identifié

↳ Identifier un ou plusieurs exploitants

- Priorité aux exploitants en agriculture biologiques et aux exploitants concernés par le captage
- Mise en place de Baux Ruraux à Caractère Environnemental (BRCE)
- Avoir une vision globale par site

La stratégie foncière du SDeau50

↳ **Stratégie adoptée par délibération du comité syndical en date du 27/11/2020**

- **Limiter les apports de fertilisation azotée (plus strictement que la réglementation)**
- **Interdire l'usage des produits phytosanitaires**
- **Favoriser le maintien ou le développement de systèmes à faibles intrants (herbe et AB)**
- **Limiter la pression de pâturage afin d'éviter la dégradation du couvert végétal**
- **Favoriser des assolements limitant le lessivage (herbe et boisement)**
- **S'assurer du devenir de la parcelle quel que soit l'exploitant**

↳ **La stratégie vise également à :**

- **Homogénéiser les obligations et fermages (égalité de traitement + simplification administrative)**
- **Définir des objectifs et priorités d'acquisition**

↳ **L'obtention des aides financières des agences de l'eau est conditionnée à la définition d'une stratégie à l'échelle de la collectivité, cette délibération est donc un préalable indispensable.**

Quel est le coût ?

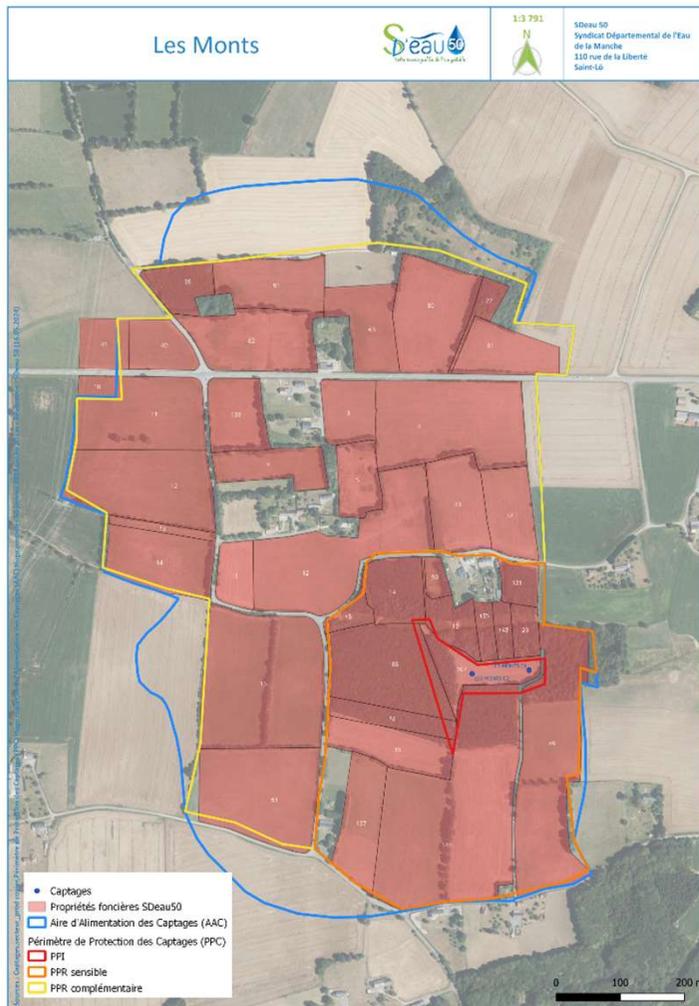
- ↪ **Achat des parcelles, coût très variable selon le territoire (en moyenne 8 000 €/ha)**
- ↪ **Frais annexes (notaires, SAFER, géomètres)**
- ↪ **Temps d'animation pouvant être conséquent (négociations, tâches administratives)**

- ↪ **A l'échelle du SDeau50 :**
 - **Propriétaire d'environ 350 ha de terres agricoles en 2020 (241 ha PPC+ 70 ha AAC)**
 - **Soit 10% de la surface des PPC et 4% des AAC**
 - **Estimation de 200 ha supplémentaires sur 5 ans : 0,02 cts€/ m³ vendu**

- ↪ **Recettes**
 - **Le montant de la taxe foncière est supporté par les exploitants**
 - **L'agence de l'eau subventionne ces opérations (AELB 50% et plafond de 8 000 €/ha)**

Exemple : captages des Monts

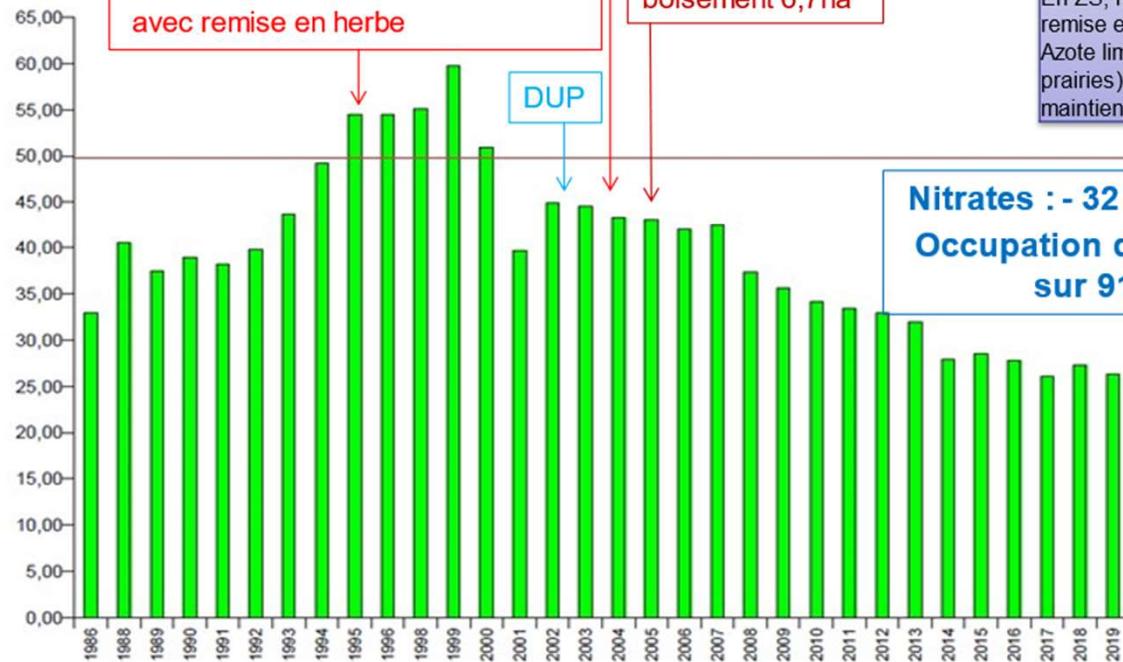
Première acquisition = 1994



Acquisitions 36ha ds PPR
avec remise en herbe

Acquisitions 15ha proche captage
avec remise en herbe

boisement 6,7ha

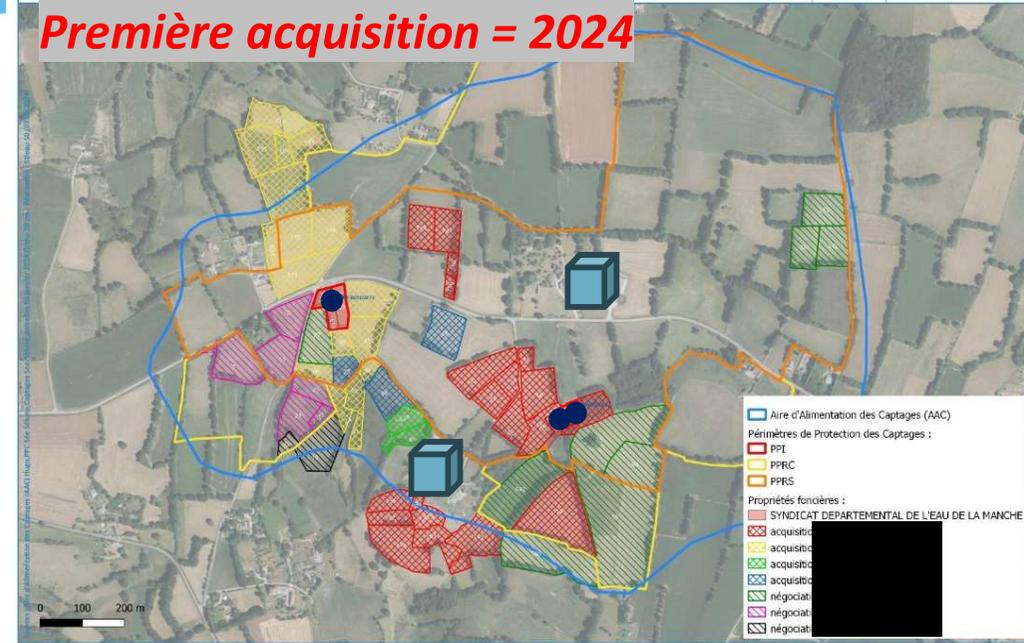


| |
|--|
| Contexte de socle granitique |
| Débit : 600 m ³ /j |
| 5 m de profondeur |
| Tps estimé renouvellement nappe : 10 ans |
| AAC : 62 ha |
| PPR : 56 ha dont 17 ha en ZS (27% de AAC) |
| Principales servitudes DUP 2002 |
| En ZS, maintien des prairies et remise en herbe des TL |
| Azote limité à 100u/ha (< -> prairies), |
| maintien des haies et talus |

Nitrates : - 32 mg/L en 20 ans
Occupation du sol maîtrisée sur 91% AAC

Figure 1 : Evolution de la concentration en nitrates de l'eau prélevée dans le captage des Monts à Mesnil-Rainfray (1986-2019)

Première acquisition = 2024



Exemple : La Charterie

↪ AAC 155 ha / PPC 123 ha

↪ 2 sièges d'exploitations dans l'AAC

- 1 exploitation vacante (décès)
- 1 exploitation avec départ en retraite
- Leur SAU représente 55% de l'AAC !

↪ Incertitude sur les pratiques des futurs exploitants

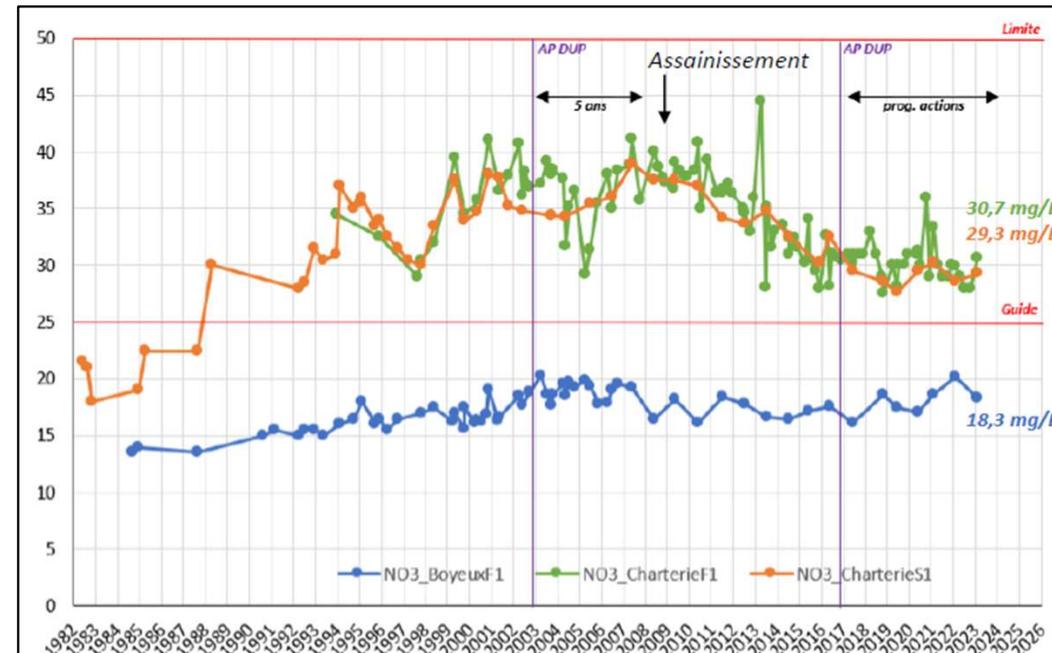
↪ Souhait de certains propriétaires de vendre



↪ Acquisition de 15+10 ha auprès de 4 propriétaires

↪ Négociation +/- actives pour 10 ha supplémentaires

↪ Conventions de mises à disposition temporaires (SAFER) le temps qu'un nouvel exploitant s'installe



AAC de l'Ermitage à Ger

↪ AAC 130 ha / PPC 105 ha

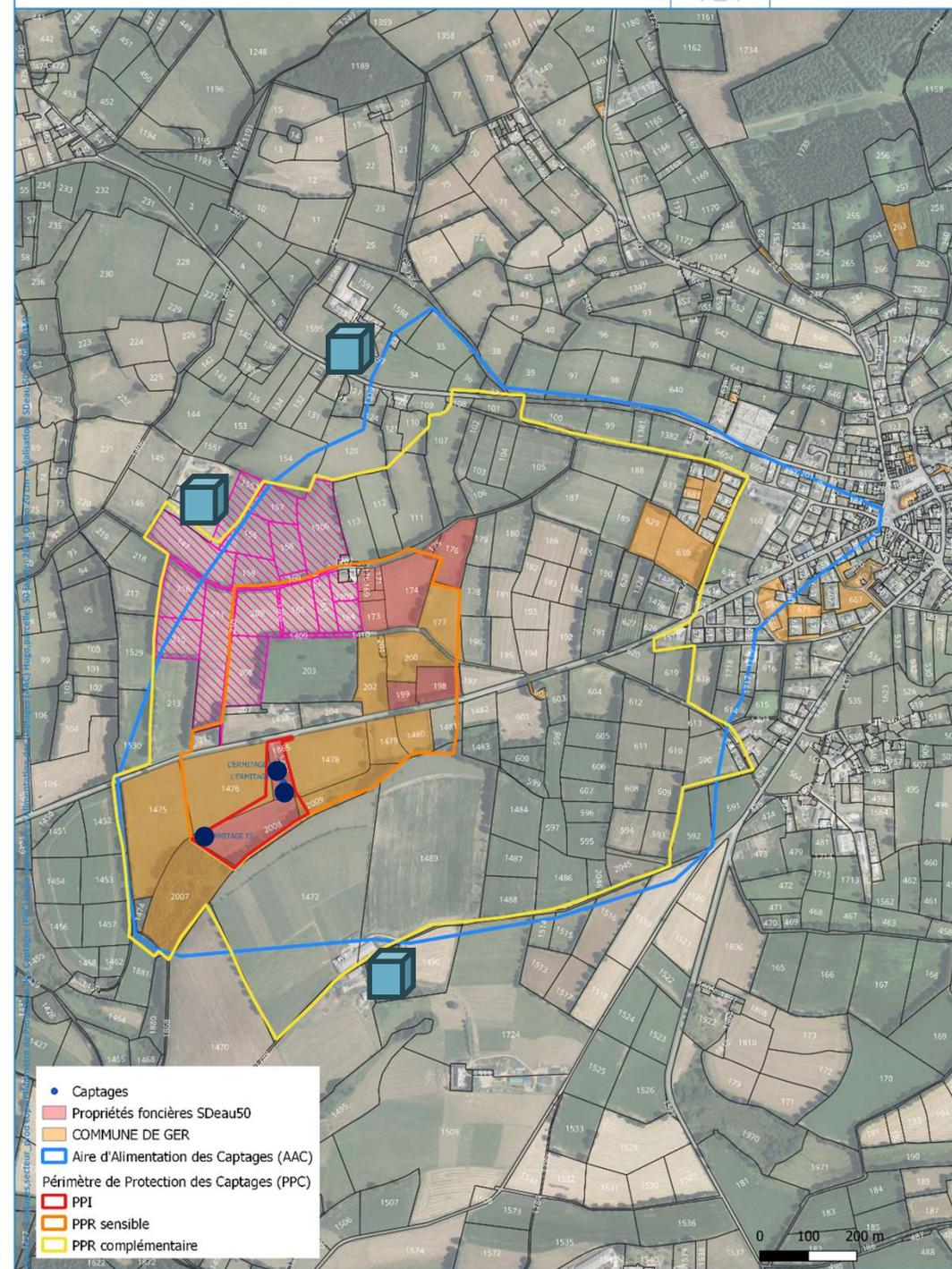
↪ Seul site du SDeau50 sur le territoire de l'AELB et intégré au CT Eau Mayenne Amont

↪ Programme d'actions en cours avec veille foncière

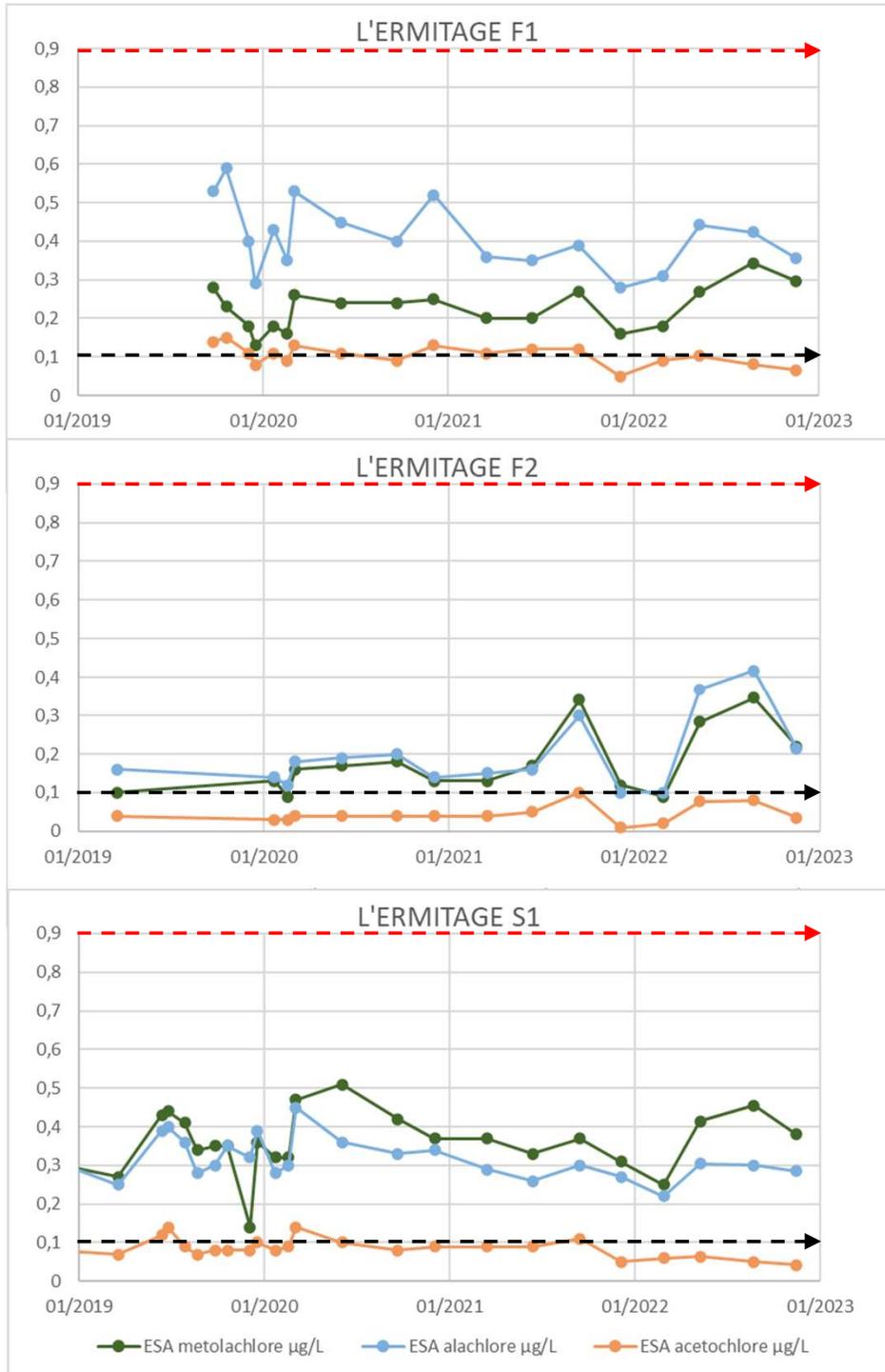
↪ 14 ha propriété de la commune

↪ 3,8 ha propriété du SDeau50

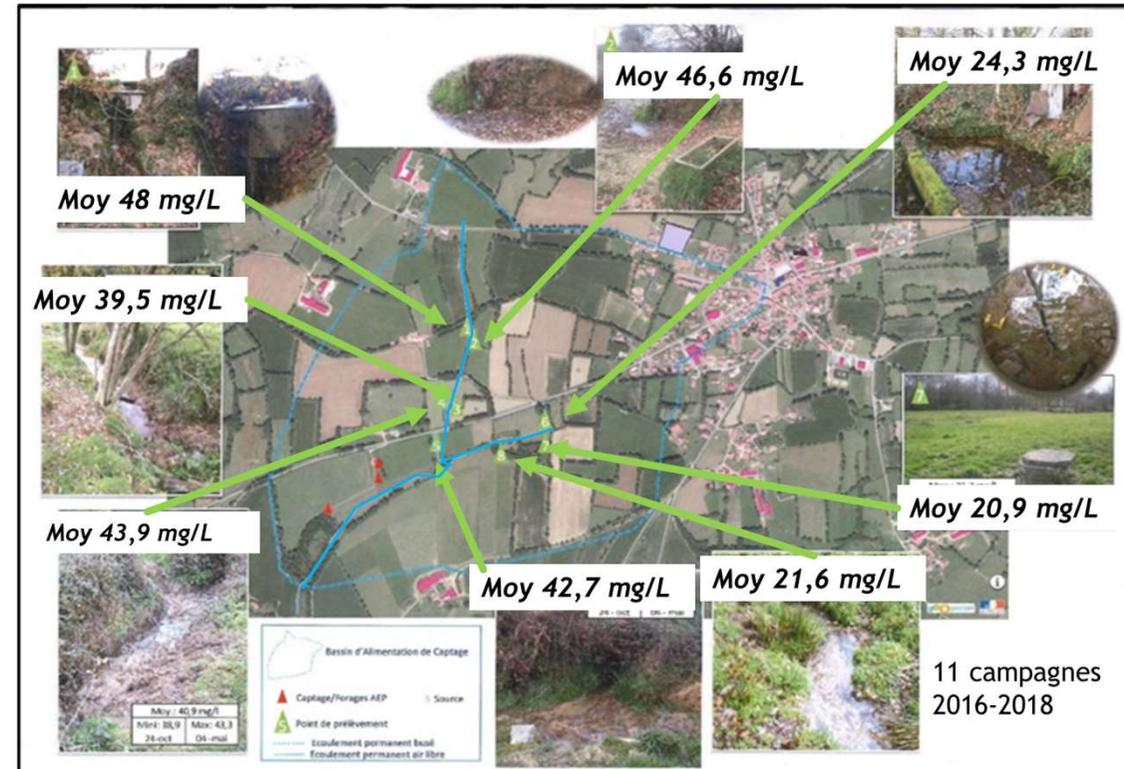
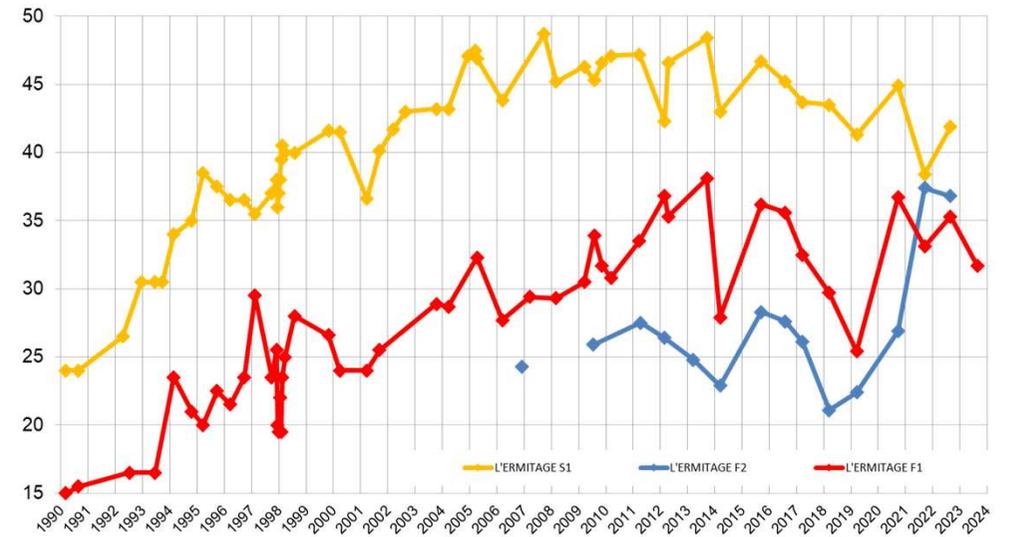
↪ Projet d'acquisition de 14 ha (négociation inactive)



Métabolites : nouvel enjeu



Nitrates : enjeu historique



En conclusion

- ↪ Action efficace pour garantir la protection de la ressource en eau (bonnes pratiques)
- ↪ Pérennité de l'action, investissement avec « efficacité assurée »
- ↪ Selon les sites, les opportunités sont +/- nombreuses, les négociations peuvent prendre du temps
- ↪ Mise en place de BRCE → « gagnant/gagnant »

- ↪ Les acquisitions sont également un support pour faciliter d'autres opérations :
 - Restauration de cours d'eau
 - Création de haies anti-érosives ou de boisements ...

- ↪ Une nécessité : travailler en transparence avec les exploitant agricoles

Orienter durablement les pratiques agricoles pour assurer la protection de la ressource en eau

Les ouvrages AEP du SDeau50 en quelques mots

Focus sur le Sud Manche

Hydrogéologie – Hydrologie :

↪ **Volume prélevé SDeau50 : 14 millions de m³/an**

↪ **Des ressources inégalement réparties sur le territoire 6.3 :**

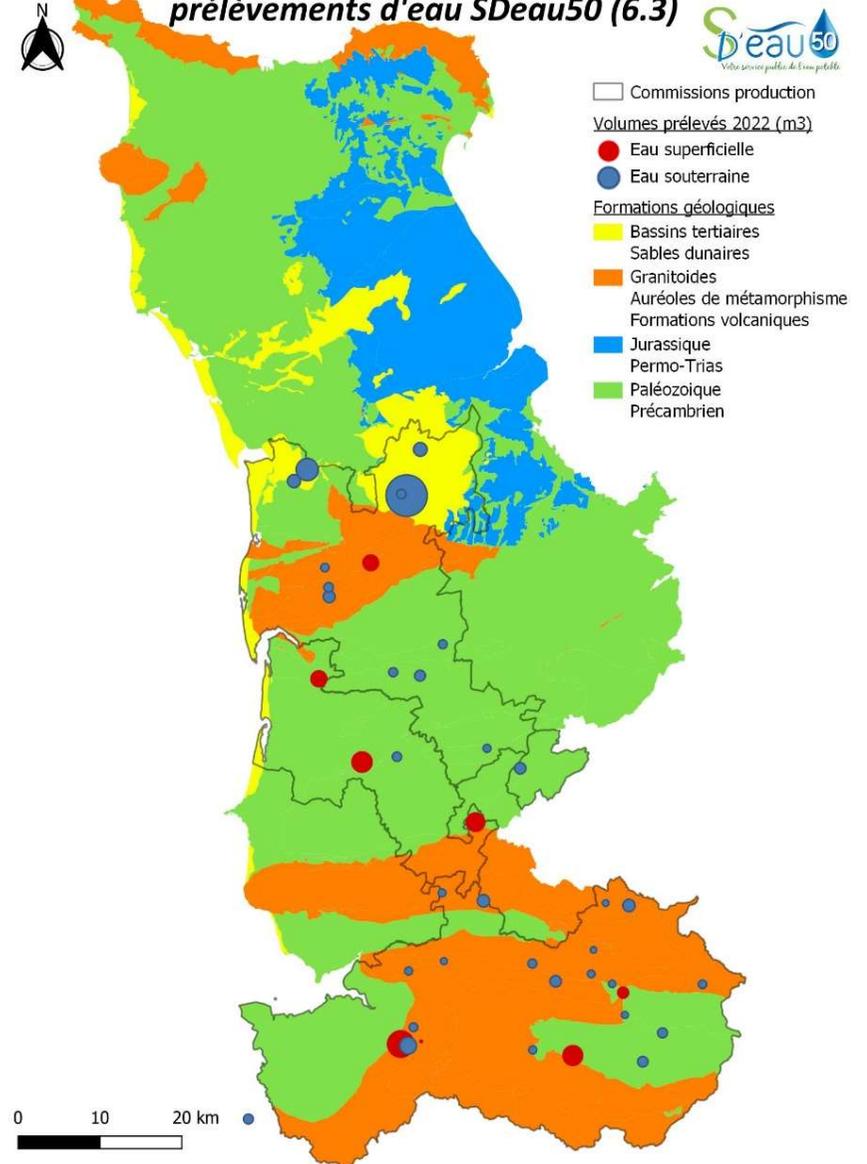
▪ **Ressource en eau souterraine**
= 60% des prélèvements

- 41 captages et puits
- 2 puits à drains
- 39 forages

▪ **Ressource en eau superficielle**
= 40% des prélèvements

- 8 prises d'eau en rivière

Géologie simplifiée du département de la Manche et prélèvements d'eau SDeau50 (6.3)



○ Aire d'alimentation de captages :

- 35 AAC à l'échelle du SDeau50 6.2
- 11 400 hectares
- 4 animateurs + 1 technicien

ETAPE 1

Délimitation de l'AAC

ETAPE 2

Diagnostic des pressions

ETAPE 3

Elaboration d'un programme d'actions

ETAPE 4

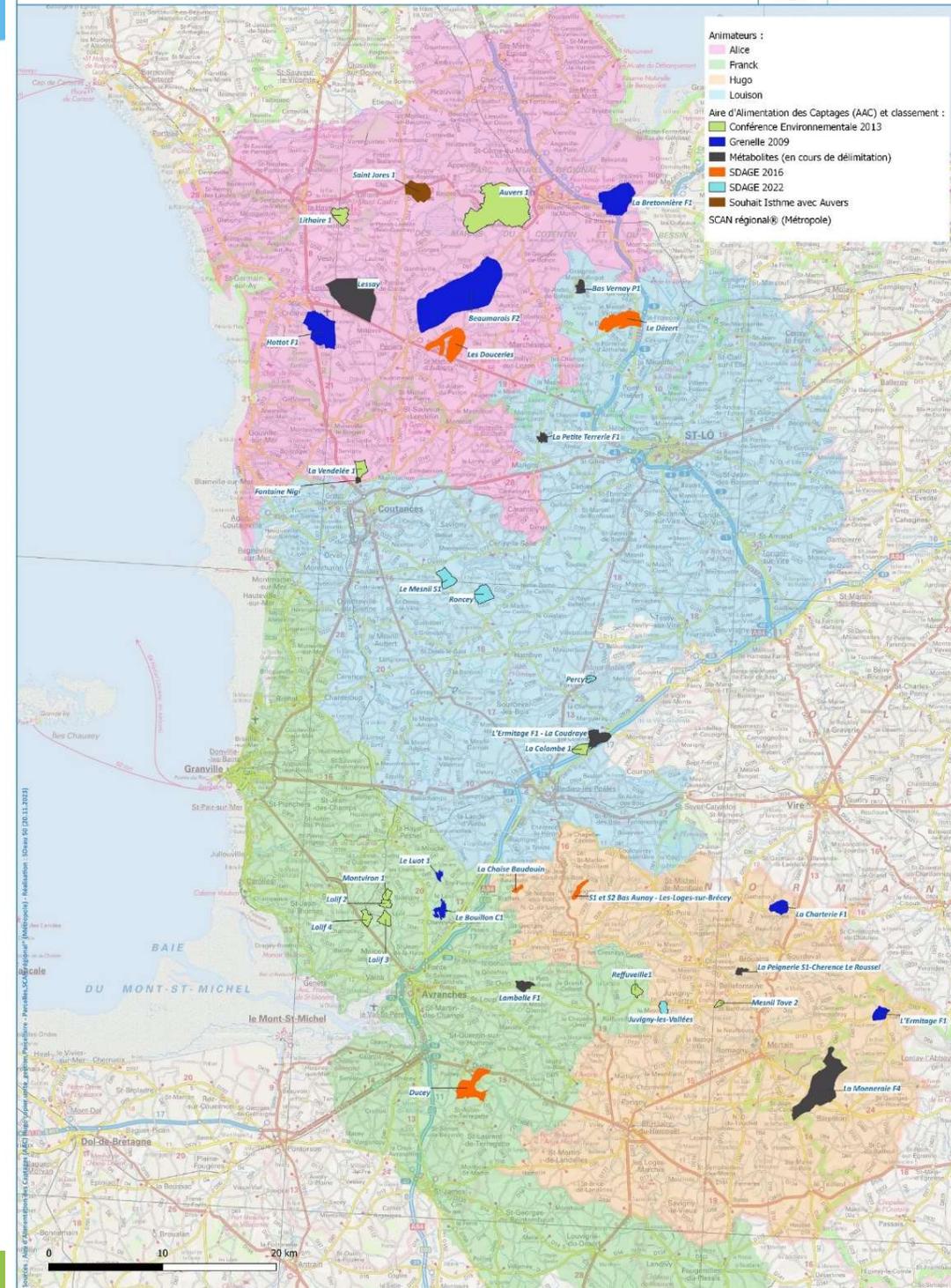
Mise en œuvre du programme d'actions

ETAPE 5

Evaluation du programme d'actions

✓ actions complémentaires aux prescriptions applicables dans les Périmètres de Protection (Code Santé Publique)

✓ Conditionnalité des AE



○ Aire d'alimentation de captages :

↳ Sée-Sélune :

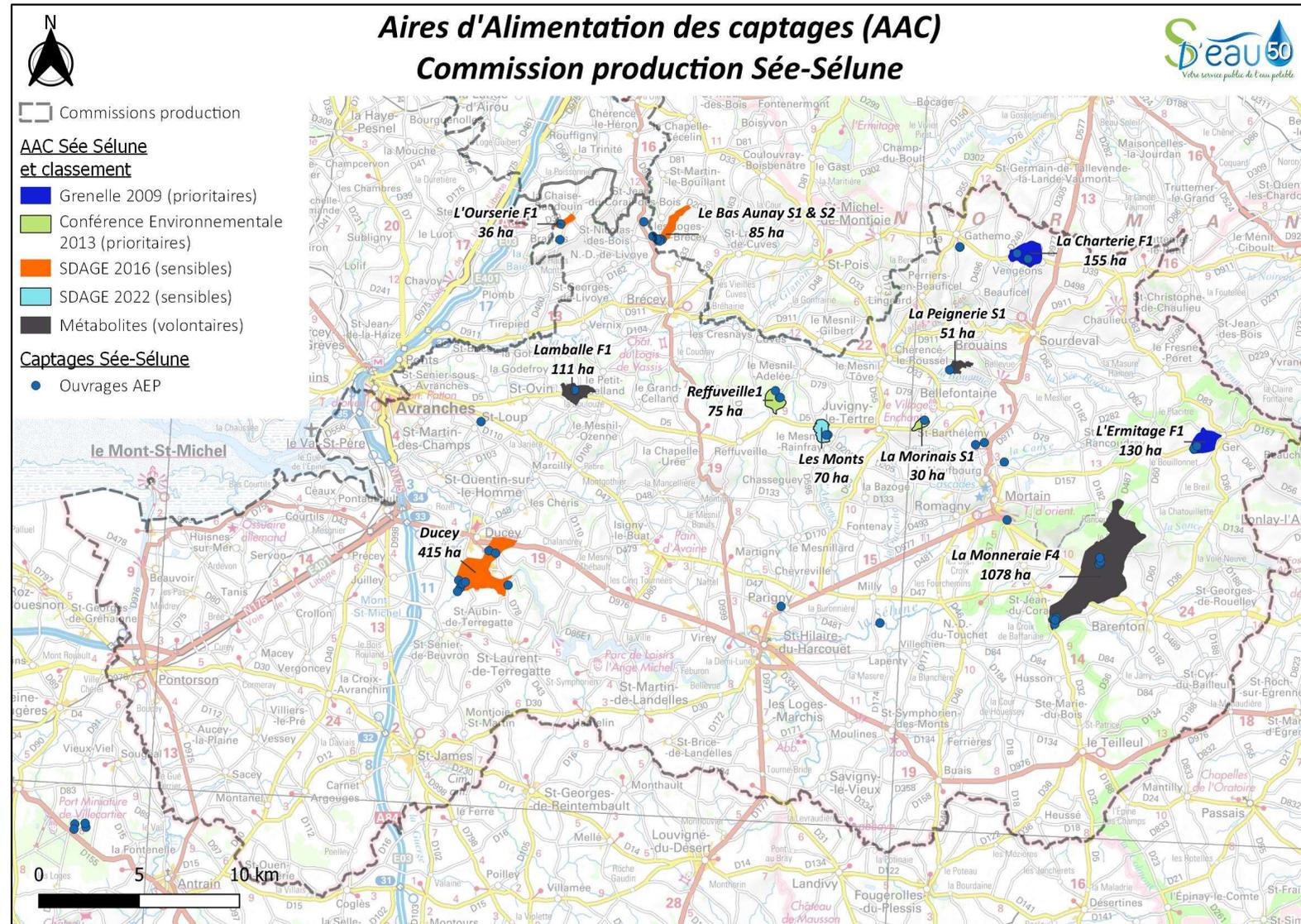
- 11 AAC ~50% des sites
= 2 690 ha

- Dont 3 en cours de délimitation

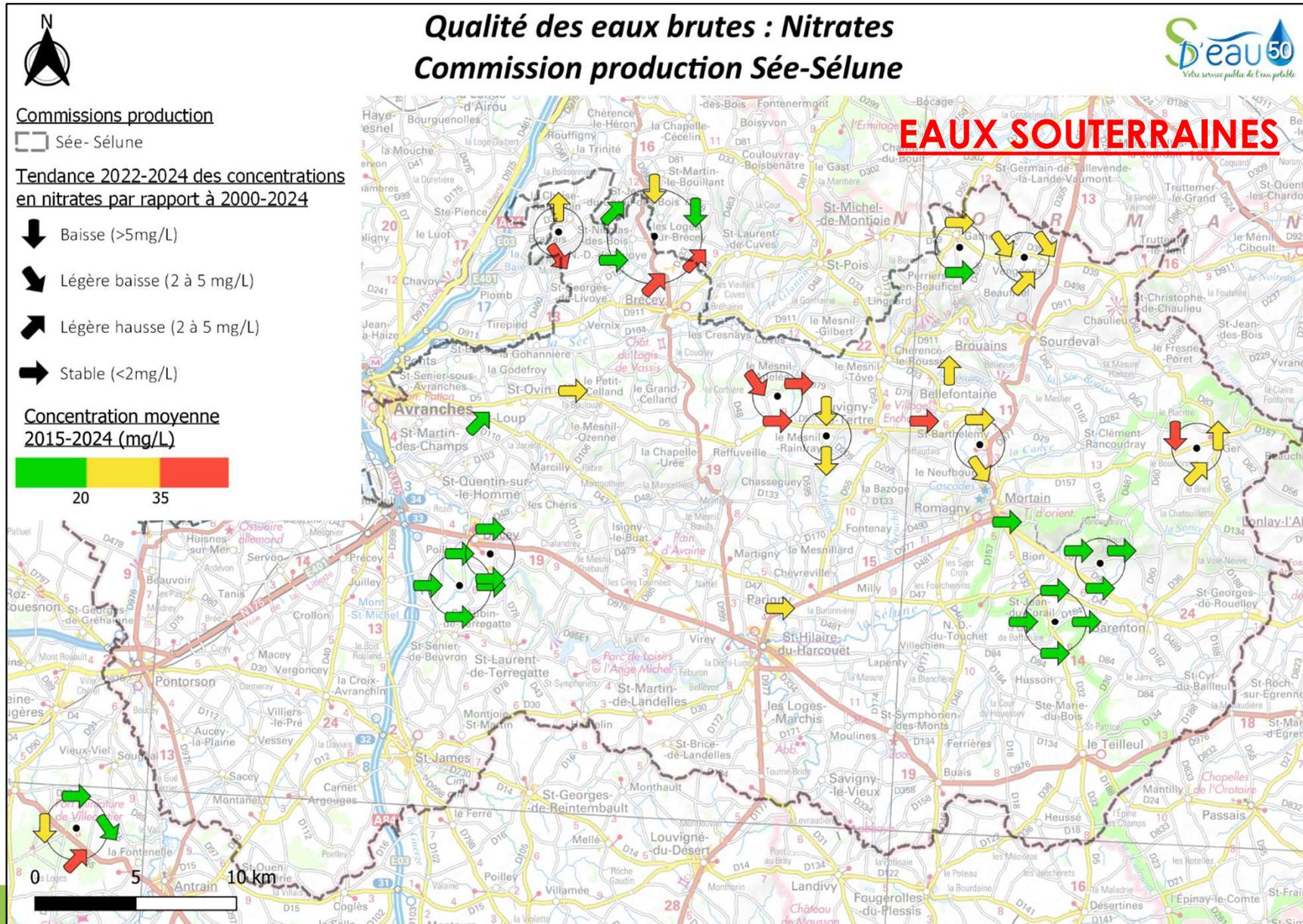
= 1 200 hectares

- Lamballe
- La Monneraie
- La Peignerie

➔ Classement volontaire SDeau50 en raison de la présence de métabolites de pesticides



Qualité de l'eau brute : les nitrates, problématique historique



○ Aire d'alimentation de captages : états d'avancement

| Nom AAC | Animateur | Technicien | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Temps prévisionnel 2024 ETP | |
|---------------------------------------|-----------|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----------------------------|------|
| AAC Montmorel P1 / Ducey | Franck | Loïc | | | | | | | | | 0,15 | |
| AAC Ruaudière-Chévrils /Reffuveille | | | | | | | | | | | 0,11 | |
| AAC Les Monts / Juvigny-les-Vallées | | | | | | | | | | | 0,10 | |
| AAC Métabolites | | | | | | | | | | | 0,16 | |
| AAC Ourserie et le Bas Aunay | Hugo | | | | | | | | | | | 0,21 |
| AAC La Charterie / Sourdeval | | | | | | | | | | | | 0,21 |
| AAC La Morinais / Juvigny-les-Vallées | | | | | | | | | | | | 0,17 |
| AAC L'Ermitage / Ger | | | | | | | | | | | | 0,15 |
| Total général | | | | | | | | | | | 1,25 | |

ETAPE 1

Délimitation de l'AAC

ETAPE 2

Diagnostic des pressions

ETAPE 3

Elaboration d'un programme d'actions

ETAPE 4

Mise en œuvre du programme d'actions

ETAPE 5

Evaluation du programme d'actions

ETAPE 6

Elaboration d'un 2^{ème} programme d'actions

ETAPE 7

Mise en œuvre du 2^{ème} programme d'actions

Illustration du panel d'actions régulièrement mises en place dans le cadre de démarche AAC

○ Aire d'alimentation de captages :

- Actions de lutte contre les pollutions diffuses basées sur le volontariat
- Actions individuelles et des actions collectives
- Des prestations extérieures (SDeau50 = coordonnateur)
- Financeurs principaux : Agences de l'Eau
- Durée moyenne: 5 ans avec un CoPil annuel

Des actions agricoles pour la préservation de la ressource en eau

Limiter les risques de lessivage de nitrates vers la nappe

Thématique «Azote» :

- Appui technique aux agriculteurs dans la gestion de leur fertilisation
- Analyses de sols, reliquats d'azote, et d'effluents d'élevage
- Essais, bouts de champs sur les couverts hivernaux



Thématique « Produits phytosanitaires et alternatives » :

- Appui technique aux agriculteurs pour le désherbage des cultures
- Accompagnement dans la mise en œuvre de désherbage mécanique
- Conduite d'expérimentations et démonstrations de matériels de désherbage mécanique
- Dossiers d'aides à l'acquisition de ces matériels.

Réduire l'usage des produits sur l'AAC, en particulier les herbicides (produits les plus à risque pour la ressource).

○ Aire d'alimentation de captages :

Thématique « Evolution des systèmes agricoles » :

- *Diagnostics technico-économiques personnalisés des systèmes fourragers*
- *Groupe d'éleveurs pour promouvoir l'intérêt des prairies pour la préservation de la ressource en eau*
- *Portes ouvertes techniques et visites de fermes.*
- *Acquisition de parcelles pour favoriser ces systèmes avec la mise en place d'un BRCE (Bail Rural à Caractère Environnemental)*
- *Aides financières directes aux agriculteurs : MAEC, Paiements pour Services Environnementaux*



**Favoriser des systèmes plus économes en intrants,
plus herbagers, ou en Agriculture Biologique**



Thématique « Aménagement parcellaire et paysager » :

- *Création de haies sur talus anti-érosif*
- *Modification des entrées/sorties de champs*
- *Boisements de parcelles qui n'ont pas de vocation agricole.*
- *Aménagements de cours d'eau, pour éviter l'abreuvement directs des animaux*

**Limiter les ruissellements et l'érosion
et favoriser l'infiltration de l'eau**

○ Aire d'alimentation de captages :

Mais aussi des actions non agricoles

- *Sensibilisation des communes et du grand public aux alternatives aux produits phyto*
- *Sensibilisation des services et des particuliers au bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement.*

Limiter les pollutions liées à l'azote et aux produits phytosanitaires d'origines non agricoles



Un suivi continu et renforcé de la qualité des ressources en eau

- *Analyses des eaux brutes souterraines et des cours d'eau*
- *Suivi de l'évolution des nitrates et des molécules phytosanitaires présentes*

Suivre la qualité des ressources en eau et évaluer l'impact des programmes d'actions